



Guéret, le 23 septembre 2019

Opération de sécurité routière sur l'agglomération du Grand Guéret dans la nuit du 21 au 22 septembre 2019

Madame la Préfète et Monsieur le Procureur de la République rappellent que la lutte contre l'insécurité routière est une priorité de l'action publique.

Une opération de contrôle routier a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche dans la ville de Guéret et ses abords.

Ces contrôles ont révélé un non-respect des obligations de port équipement de protection tant pour le pilote que pour les passagers de deux roues. Ce constat est d'autant plus alarmant que les conducteurs concernés sont de jeunes majeurs.

Six d'entre eux ont été verbalisés pour absence de feux de signalisation, défaut d'équipement de protection, absence de rétroviseurs, plaques d'immatriculation dissimulées, vitesse inadaptée.

La Préfète rappelle que pour rouler en toute sécurité le port d'un équipement est obligatoire (casque homologué, gants, gilet fluorescent à bord) et fortement conseillé (blouson et pantalon homologués, bottes ou chaussures). Les conducteurs de deux roues motorisés sont des usagers particulièrement vulnérables, le service départemental d'incendie et de secours de la Creuse a réalisé cette année 45 interventions à ce jour, pour des blessures et traumatismes sévères.

Au 20 septembre 2019, cinq personnes se sont tuées sur les routes creusoises dont quatre sont des conducteurs de deux roues motorisés.

Nous sommes tous concernés, tous responsables.

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58 95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse